



FORUM PARLEMENTAIRE

sur les Armes Légères et de Petit Calibre

Déclaration de Principe concernant la violence liée aux ALPC et aux Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD)

Assemblée Générale du Forum Parlementaire sur les Armes Légères et de Petit Calibre (ALPC) réunie au Parlement suédois, à Stockholm (Suède), le 15 décembre 2012.

En septembre 2000 à New York, le rassemblement de dirigeants du monde le plus important de tous les temps a adopté la Déclaration du Millénaire des Nations Unies, engageant leurs gouvernements et leurs nations à développer un nouveau partenariat mondial pour réduire la pauvreté dans le monde entier. En fixant une série de huit objectifs datés et quantifiés, à atteindre avant la fin de 2015, ces nations ont fixé ce que l'on appelle désormais les *Objectifs du Millénaire pour le Développement* (OMD).

Les OMD définissent la structure pour aborder la pauvreté extrême sous tous ses aspects, depuis les faibles revenus et la faim jusqu'aux maladies, aux sans-abri et à l'exclusion. En même temps, ils plaident pour l'égalité entre hommes et femmes, l'éducation et le développement durable, et exposent que les droits fondamentaux de l'homme sont liés à la santé et à l'éducation. L'objectif déclaré des Objectifs est de réduire de moitié, avant la fin de 2015, la proportion de gens, de par le monde, dont le revenu est inférieur à un dollar par jour et, dans le même temps, de réduire de moitié la proportion de gens qui n'ont pas accès à l'eau potable propre¹.

Pour mesurer les progrès, on utilise des indicateurs concrets². La surveillance est donc axée sur la prise en compte des huit facteurs suivants : l'extrême pauvreté et la faim (OMD1), l'éducation primaire pour tous (OMD2), l'égalité des sexes (OMD3), la mortalité infantile (OMD4), la santé des mères (OMD5), le VIH/le sida et autres maladies (OMD6), un environnement durable (OMD7) et le partenariat mondial (OMD8).

¹ Voir la *Déclaration du Millénaire de l'Organisation des Nations Unies (ONU)*, 2000.

² Pour une liste complète des 21 cibles et des 60 indicateurs, consulter la *Liste officielle des indicateurs associés aux OMD* de 2008 sur le site <http://mdgs.un.org/unsd/mdg/host.aspx?Content=indicators/officialist.htm>

Le travail d'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement occupe toujours, depuis lors, la toute première place à l'ordre du jour des organisations internationales, des gouvernements et des Organisations Non Gouvernementales (ONG)³. De faibles niveaux de développement représentent une grave menace pour le bien-être et la santé des individus, tout en altérant les droits humains fondamentaux. L'atteinte des *Objectifs du Millénaire pour le Développement* est donc d'une importance extrême.

Le travail pour atteindre les OMD, implique également, dans le même temps, la lutte contre la violence armée⁴. Bien que des progrès importants aient été faits pendant les dernières années, les domaines concernés par les conflits armés et par la violence armée criminelle ou sociale sont le plus souvent loin du but. La violence liée aux ALPC peut être considérée comme une cause tout autant qu'une conséquence des faibles niveaux de développement et de l'inégalité. Les facteurs de risque qui entravent le développement sont souvent également associés à l'élaboration des modèles de violence armée. Comme l'ont souligné les experts qui ont travaillé sur la Conférence d'Oslo sur la violence armée, « on compte parmi ces facteurs des institutions publiques faibles, des inégalités systémiques économiques et horizontales, une exclusion persistante des groupes minoritaires, des relations très inégalitaires entre hommes et femmes, des possibilités d'éducation limitées, de forts taux de chômage, la présence de criminalité organisée et de marchés illégaux et la disponibilité d'armes à feu et de drogues illicites »⁵.

L'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement a des implications concrètes. Habituellement, plus le niveau de violences mortelles enregistré dans un pays est élevé, plus le niveau de développement est faible. Transposée sur les indicateurs concrets des OMD, la recherche a démontré que la violence armée a de graves impacts négatifs sur la totalité de ces indicateurs. La violence armée ne mène pas seulement à la perte immédiate de la vie, mais aussi au chômage et à la perturbation du commerce et des marchés intérieurs et contribue ainsi à la pauvreté et à la faim (OMD1). Elle contrecarre les efforts pour obtenir l'éducation primaire, car elle détruit les écoles et interrompt les processus scolaires, en particulier pour les filles (OMD2). La violence armée comprend les violences spécifiques aux sexes et sexuelles, une augmentation du fardeau des femmes et un plus grand nombre de foyers dirigés par des femmes, entravant ainsi l'égalité entre hommes et femmes (OMD3). Comme elle entrave plus avant les services de santé et les services médicaux en forçant

³ La communauté internationale est devenue de plus en plus consciente de l'interrelation entre la violence armée et le développement. Les organisations qui accordent la priorité absolue à cette question sont notamment le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) ainsi que le Secrétariat de la Déclaration de Genève.

⁴ On entendra ici par violence armée "l'utilisation internationale (réelle ou attendue) de forces illégales munies d'armes et d'explosifs, contre une personne, un groupe, une communauté ou un État, qui altère la sécurité des personnes et/ou le développement humain". Cela exclut toute violence autoinfligée (Secrétariat de la Déclaration de Genève, 2011). Note : nous utilisons ci-après, sauf indication contraire, le terme « violence armée » et le terme « violence liée aux ALPC » de manière interchangeable.

⁵ *Mesure et surveillance de la violence armée: Objectifs, cibles et indicateurs*, Document de référence, Conférence d'Oslo sur la violence armée : atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement, 2011, page 5.

l'entrée de ressources pour les cas d'urgence plutôt que la santé sur le long terme, elle affecte directement la mortalité infantile et maternelle (OMD 4 and 5).

En outre, elle sape le travail de réduction et de prévention du HIV/sida et d'autres maladies, car elle entraîne un accroissement des violences sexuelles et de la prostitution (OMD6). Pour finir, la violence armée met en danger la durabilité de l'environnement en produisant des flux migratoires et des déplacements de populations, et en perturbant l'infrastructure (OMD7). En ce qui concerne le huitième et dernier objectif de développement qui est le partenariat mondial (OMD8), il faut noter que le *Traité sur le commerce des armes (TCA)* qui doit être négocié en mars 2013 ainsi que le *Programme d'action des Nations Unies en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects (PoA)*, sont d'une importance extrême pour soutenir l'atteinte des OMD.

En dehors des impacts directs sur le développement humain, la violence armée et, en particulier, les conflits armés à grande échelle, contribuent à la faiblesse de l'État et conduisent dans le pire des cas à un effondrement de l'État. Comme le souligne le Réseau international sur les conflits et les situations de fragilité (INCAF) de l'OCDE, « des facteurs de risque externes et internes, à côté de la continuation des conflits, de la violence armée et de l'insécurité, rendent les OMD encore plus difficiles à atteindre »⁶ Dans ce contexte, il faut noter que bien que la Déclaration du Millénaire comporte une section entière concernant la paix, la sécurité et le désarmement, ces sujets ne sont pas couverts par les *Objectifs du Millénaire pour le Développement*. Il s'agit là d'une lacune problématique, puisque les questions liées à la sécurité et au développement sont étroitement liées.

À ce jour, nous ne sommes plus qu'à deux ans du délai d'atteinte des objectifs du Millénaire pour le développement. Bien que certains progrès aient été faits, l'atteinte des objectifs pour 2015 constitue un énorme défi pour la communauté internationale. Comme le souligne le *Rapport de 2012 sur les OMD*, un certain nombre d'objectifs sont loin d'être atteints. En liaison avec les impacts de la violence armée sur les OMD, il est particulièrement préoccupant de voir les conséquences sévères découlant de l'abus des ALPC.

Il est grand temps de rappeler l'importance de l'atteinte des OMD pour le développement de l'homme et la sécurité dans le monde entier. En même temps, il est d'une importance extrême de reconnaître l'impact négatif de la violence liée aux ALPC sur l'atteinte des OMD en 2015 et au-delà, ainsi que de réunir les efforts, les capacités et les ressources dans le but de réduire efficacement et de prévenir la violence armée.

Objectifs

L'Assemblée Générale du Forum Parlementaire sur les Armes Légères et de Petit Calibre (ALPC) réunie au Parlement suédois, à Stockholm (Suède), le 15 décembre 2012 :

Reconnaît que la violence liée aux ALPC impose de difficiles obstacles pour l'atteinte de tous les OMD en 2015.

Insiste sur l'importance d'unifier et d'intensifier tous les efforts faits pour atteindre les OMD avant l'échéance de 2015, dans le but de garantir les niveaux fondamentaux de développement humain, de sécurité et des droits de l'homme.

Met l'accent sur le fait que la violence liée aux ALPC a des impacts directs sur les OMD et qu'elle contribue encore à l'affaiblissement des structures de l'État et que par suite, indirectement, il sape en outre le chemin vers l'atteinte des OMD.

Demande d'inclure dans les structures qui succéderont aux OMD les préoccupations de sécurité, de désarmement et de violence armée, dans le but d'approcher de manière adéquate la corrélation entre développement et sécurité.

Exhorte ses membres et tous les parlementaires à assurer que l'atteinte des OMD soit au sommet de l'agenda politique de leurs pays et que les corrélations entre la violence armée et le développement humain soient traitées de manière adéquate dans le cadre des travaux stratégiques, législatifs et budgétaires de leurs parlements respectifs.

Encourage en outre ses membres à sensibiliser leurs parlements respectifs sur l'urgence en cette matière, à superviser le travail de leurs gouvernements et à étudier les progrès accomplis dans leurs pays respectifs en utilisant les cibles et indicateurs nationaux comme le propose l'ONU pour mesurer la réussite ou l'échec du processus de mise en œuvre et, si nécessaire, de plaider pour des rectifications au sein de leurs parlements.

Demande en outre à ses membres une étroite collaboration avec les médias, la société civile et d'autres acteurs importants, ce qui contribuera à les sensibiliser sur l'urgence de cette question.

En appelle aux gouvernements de tous les pays exportateurs d'armes pour n'autoriser aucune exportation vers les zones de conflit, ni aux gouvernements, ni aux acteurs non gouvernementaux.

Rappelle que la réduction et la prévention de la violence liée aux ALPC n'est pas seulement d'une importance immédiate maintenant, mais d'un intérêt extrême pour promouvoir et garantir le développement humain et la sécurité au-delà de la date limite des OMD, en 2015.

Donne mandat à ses membres, à son bureau et à son secrétariat, de travailler ensemble et dans l'unité sur la question, avec pour but défini de progresser dans les deux années à venir, jusqu'à 2015.